



## Compte-rendu

### CONSEIL MUNICIPAL du 18 septembre 2025

**L'an deux mil vingt-cinq, le 18 septembre à 18 heures 30.**

**Présents :** Monsieur Jean-Luc ROMET, Maire  
Madame Pascale SIMON,  
Monsieur Xavier CHIVOT,  
Madame Josette LE BRETON-PALIER,  
Madame Marie-Claude JULLIEN,  
Monsieur Guy DUPUIS,  
Madame Nadia ABDELAZIZ,  
Monsieur Rodolphe CORRON,  
Madame Juliette KARP,  
Madame Marie LANGLET,  
Madame Jocelyne LECOINTRE,  
Monsieur David LEMENAGER,  
Madame Monique MASSELIN,  
Monsieur Pierre-Emmanuel NIOCHE.

**Absents excusés :**  
Monsieur Didier HOUSSAYE, Monsieur Frédéric VIEUX, Madame Valérie DELABRIERE,  
Monsieur Jean DELAMARE, Madame Valérie LEFEBVRE, Monsieur Christophe  
PAILLIER, Monsieur Bruno CAUMONT,

**Pouvoirs :** Monsieur Frédéric VIEUX => Monsieur Jean-Luc ROMET, Madame Valérie DELABRIERE  
=> Monsieur Xavier CHIVOT, Monsieur Jean DELAMARE => Madame Josette LE BRETON-PALIER,  
Madame Valérie LEFEBVRE => Madame Juliette KARP, Monsieur Christophe PAILLIER => Monsieur  
David LEMENAGER, Monsieur Bruno CAUMONT => Madame Jocelyne LECOINTRE.

**Secrétaire de séance :** Madame Marie LANGLET.

**Assistait également à la réunion :** Madame Valérie DEVAUX.

Convocation du 2 septembre 2025.

Nombre de Conseillers : Présents : 14 / En exercice : 21 / Votants : 20

Monsieur le Maire ouvre la séance en remerciant Madame Adeline PANEL pour sa présence, il précise qu'elle a intégré les services techniques le 15 juillet 2025, en qualité d'adjointe technique.

Il ajoute qu'elle est la première femme dans l'équipe des services techniques de la commune.

Il demande aux conseillers municipaux de se présenter en indiquant les fonctions qu'ils occupent, puis à Madame Adeline PANEL de se présenter au Conseil Municipal.

Monsieur le Maire rappelle la prochaine réunion du conseil municipal arrêtée au :

- **Lundi 8 décembre 2025 à 18h30.**

## **1- Approbation du compte rendu de la séance du 30 juin 2025**

---

Monsieur le Maire demande si le Conseil Municipal approuve le compte rendu du 30 juin 2025 qui leur a été remis.

Madame Nadia ABDELAZIZ, mentionne qu'à la page 18, dans le point 11 « communications et informations », « 1- remerciements, prêts de matériels » une rectification est à effectuer sur l'orthographe du nom, s'agissant de Monsieur Sébastien DUVIVIER et non Sébastien DUVUVIER, Bar le Marigny. Cette modification sera prise en compte.

Le compte rendu est soumis au vote :

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu.**

**Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0**

## **2- Avenant siège27**

---

- **Délibération Siège27 avenant convention de participation financière entre le siège27 et la commune de Romilly-sur-Andelle pour l'achat d'ampoules Leds. Annule et remplace la précédente convention**

Monsieur le Maire informe qu'une convention avec le Siège27 avait été validée le 29/03/2024 par délibération n°011-2024 permettant l'acquisition d'ampoules LEDS à hauteur d'une participation communale de 15 000€ pour l'éclairage public dont le montant global pour le Siège27 s'élevait à 90 000€.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Siège27 envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution d'éclairage public.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière estimée telle que détaillée dans la convention.

Cette participation s'élevait à :

- ✓ en section d'investissement : **15 000 €**
- ✓ en section de fonctionnement : **0 €**

Etant entendu que ces montants estimés seraient ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE, le présent avenant annule et remplace le précédent mentionnant que le coût global estimé pour le Siège27 s'élève à 93 940€, la participation communale estimée s'élève à :

- ✓ en section d'investissement : **15 657.00 €**
- ✓ en section de fonctionnement : **0.00 €**

Etant entendu que ces montants sont ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le Siège<sup>27</sup> dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, favorable à l'unanimité, autorise :**  
**Pour : 20, Contre : 0, Abstention : 0**

- **Monsieur le Maire à signer le présent avenant à la convention de participation financière annexée à la présente,**
- **L'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au chapitre 204 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au chapitre 61 pour les dépenses de fonctionnement (FT),**

### **3- Complexe de football : frais de notaire**

---

- *Délibération frais de notaire suite à acquisition de la parcelle AD n°484 située sur la commune de Romilly-sur-Andelle au prix de l'euro*

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par délibération n° 030-2025, l'acquisition, à l'euro, de la parcelle AD n°484 qui appartenait à la Communauté de Communes, d'une superficie totale de 17 777 m<sup>2</sup>, sur laquelle est édifiée le bâtiment abritant l'école de football.

Il informe que l'acte a été signé le 09/07/2025 à Ecouis chez Maître LE COMPTE.

Les frais d'actes liés à cette acquisition s'élèvent à : 4 991.34€  
S'ajoute le prix de la parcelle à 1€

Monsieur Jean-Luc ROMET indique qu'il était présent lors du rendez-vous mais qu'il n'a pas souhaité prendre part à la signature des documents au vu de ses qualités de Maire de Romilly-sur Andelle et de Président de la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la proposition.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, favorable à l'unanimité, décide :**  
**Pour : 20 contre : 0 abstention : 0**

- **De valider le montant des frais de notaire suite à l'acquisition de la parcelle AD n°484 au prix de 1 € ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à valider le paiement par mandat sur facture ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer et à établir tout document afférent ;**
- **Assure que les crédits sont disponibles.**

#### 4- Mise à jour du tableau des effectifs

##### - Délibération du tableau des effectifs 2025

Monsieur Le Maire informe le conseil Municipal :

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste)

En cas de suppression de poste ou modification de la durée hebdomadaire (*modification supérieure à 10% ou passage d'un TC à un TNC ou impactant l'affiliation à la CNRACL*) la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial (*la modification de la durée du poste correspondant à la suppression et la création simultanées*),

Compte tenu, de la création de neuf emplois permanents, indiqués dans le tableau ci-dessous :

| Catégorie | Cadre d'emploi/grade                        | Observations                                                                                                                                                                                                           |
|-----------|---------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| B         |                                             |                                                                                                                                                                                                                        |
|           | Technicien territorial 2eme classe          |                                                                                                                                                                                                                        |
|           |                                             | 1 creation de poste (35h) suite promotion interne=> suppression poste Technicien (35h)                                                                                                                                 |
| C         |                                             |                                                                                                                                                                                                                        |
|           | Adjoint administratif principal 1ere classe |                                                                                                                                                                                                                        |
|           |                                             | 1 création de poste (35h) suite promotion interne => suppression adjoint administratif principal 2eme classe (35h)                                                                                                     |
|           | Adjoint Administratif principal 2ème classe |                                                                                                                                                                                                                        |
|           |                                             | 2 creations de postes 1 suite reussite concours et 1 promotion interne (35h, T) => suppression 1 poste adjoint administratif 2eme classe                                                                               |
|           | Adjoint technique principal de 2ème classe  |                                                                                                                                                                                                                        |
|           |                                             | 1 creation de poste (35h), suite reussite concours => suppression poste adjoint technique (35h)                                                                                                                        |
|           | Agent de maitrise                           |                                                                                                                                                                                                                        |
|           |                                             | 1 création de poste (35h), suite promotion interne => 1 suppression de poste (Adjoint technique principal 1er classe -35h)<br>3 Créations de poste (35h), suite promotion interne => 3 suppressions poste (ATSEM- 35h) |

Par délibérations validées à l'unanimité par le Conseil Municipal :

1-N° 041-2024 du 19/09/2024, trois emplois permanents catégorie C à temps complet, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2024 :

- Deux emplois au grade d'Adjoint Administratif Principal 2<sup>ème</sup> classe,
- Un emploi au grade d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe.

2-N°016-2025 du 27/03/2025, deux emplois permanents à temps complet :

- Un emploi au grade de Technicien Principal 2<sup>ème</sup> classe de catégorie B, à partir du 1<sup>er</sup> avril 2025
- Un emploi au grade d'Adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> classe de catégorie C, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2025

3-N°037-2025 du 30/06/2025, quatre emplois permanents de catégorie C à temps complet à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2025,

- Quatre emplois permanents au grade d'Agent de Maîtrise



## MAIRIE DE ROMILLY SUR ANDELLE

Il convient de supprimer neuf emplois permanents indiqués dans le tableau ci-dessous :

| Catégorie | Cadre d'emploi/grade                   | Observations                                                                                                                                                                                                              |
|-----------|----------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| B         |                                        |                                                                                                                                                                                                                           |
|           | Technicien territorial                 | 1 suppression de poste (35h) => suite promotion interne 1 création Technicien principale 2eme classe(35h)                                                                                                                 |
| C         |                                        |                                                                                                                                                                                                                           |
|           | Adjoint Administratif                  | 1 suppression de poste (35h) => suite promotion interne 1 création Adjoint administratif 1ere classe (35h)<br>2 suppressions suite reussite concours (35h dont 1 NT) => 2 créations Adjoint administratif 2e classe (35h) |
|           | Adjoint technique                      | 1 suppression (35h) suite reussite concours => 1 création de poste Technicien 2eme classe (35h)                                                                                                                           |
|           | Adjoint technique principal 1er classe | 1 suppression de poste 35h => suite promotion interne : 1 création de poste agent de maitrise (35h)                                                                                                                       |
|           | Atsem principale de 1ere classe        | 3 suppressions de postes ATSEM (35h) suite promotion interne => 3 créations de poste Agent de Maitrise (35h).                                                                                                             |

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial, réuni :

- Le 27/08/2024, trois emplois permanents, à temps complet, catégorie C :
  - Deux sur le grade d'Adjoint Administratif Territorial
  - Un sur le grade d'Adjoint technique
- Le 27/05/2025, deux emplois permanents, à temps complet,
  - Un sur le grade d'Adjoint Administratif Principal 2<sup>ème</sup> classe, catégorie C
  - Un sur le grade de Technicien de catégorie B
- Le 24/06/2025, quatre emplois permanents de catégorie C à temps complet
  - Trois sur le grade d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe
  - Un sur le grade d'Adjoint Technique Principal 1<sup>ère</sup> classe

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal :

- 1- La suppression de huit emplois permanents, à temps complet, de catégorie C à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025.
  - 3- Atsem 1<sup>ère</sup> classe,
  - 1- Adjoint Technique Principale de 1<sup>ère</sup> classe.
  - 1- Adjoint Technique
  - 2- Adjoint Administratif
  - 1- Adjoint Administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 2- La suppression d'un emploi permanent, à temps complet, de catégorie B à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025.
  - 1- Technicien

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, favorable à l'unanimité :**  
**Pour : 20, Contre : 0, Abstention : 0**

### DECIDE :

- **D'adopter la proposition de Monsieur le Maire,**
- **De valider le tableau des effectifs, à compter du 01/07/2025.**
- **De supprimer neuf emplois permanents :**

- ⇒ Trois emplois d'Atsem 1ere classe de catégorie C, à temps complet,
- ⇒ Un emploi d'Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe de catégorie C, à temps complet,
- ⇒ Un emploi d'Adjoint Technique de catégorie C, à temps complet,
- ⇒ Deux emplois d'Adjoint Administratif de catégorie C, à temps complet,
- ⇒ Un emploi d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe de catégorie C, à temps complet,
- ⇒ Un emploi de Technicien de catégorie B, à temps complet,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

## 5- Kiosque des arts multi-activités : résultats CAO

---

Monsieur le Maire rappelle que le montant prévisionnel des travaux de réalisation du Kiosque des Arts Multi Activités, a été estimé à la somme de 193.366,00 € HT (hors honoraires architecte et missions sécurité) ; que ces travaux bénéficient d'une subvention au titre de la DETR d'un montant de 77.346,00 €.

Il informe que le marché public a été établi en 3 lots et que nous avons reçu 6 offres reparties pour chaque lot :

- Lot 1 - Fondations – Terrassement – Gros Œuvre : 2 entreprises ont déposé leur offre :
  - LIEBAULT et SADE
- Lot 2 - Ossature charpente métallique – Couverture Aluminium : 3 entreprises ont déposé leur offre :
  - ALMA, SADE et BRAY CM
- Lot 3 - Electricité (Eclairage et Fonctionnement) 1 entreprise a déposé son offre
  - DUCHESNE ELECTRICITE

La Commission d'appel d'offres, après analyse, a proposé de retenir les entreprises suivantes pour chaque lot distinct :

- **Lot 1 - Fondations – Terrassement - Gros Œuvre**
  - LIEBAULT - 2bis Rue de la Mairie - 27180 BERNIENVILLE
- **Lot 2 - Ossature charpente métallique - Couverture Aluminium**
  - ALMA - Rue des Artaignes - 27600 GAILLON
- **Lot 3 - Electricité (Eclairage et Fonctionnement)**
  - DUCHESNE ELECTRICITE - Rue du Moulin du Tan  
27130 VERNEUIL SUR AVRE

Monsieur Jean-Luc ROMET indique que l'idée de ce projet date d'environ 10 ans, que sa mise en place était conditionnée par l'obtention de subventions.

Il résume la proposition globale des travaux qui s'élèvent à : 188 781.71€/HT.

Il mentionne une différence en notre faveur, en dessous de l'estimation établie antérieurement, ce qui est relativement rare car, d'une manière générale, les tarifs sont souvent revus à la hausse.

Il indique que cela est une bonne nouvelle et que par conséquent la subvention versée à hauteur de 40% du montant global payé sera légèrement inférieure.

Monsieur Jean-Luc ROMET indique que le chantier durera 5 mois. Le plan de sécurité sera mis en place début octobre, des sanitaires seront placés près de la MJC.

## MAIRIE DE ROMILLY SUR ANDELLE

Le début de chantier est prévu la 1<sup>ère</sup> semaine d'octobre 2025 pour une durée prévisionnelle de 5 mois soit une fin de travaux en février 2026. La structure métallique est prévue en décembre impliquant le déplacement du candélabre se trouvant devant le kiosque. Le coût de ce déplacement entraîne une dépense supplémentaire de 600€.

Il ajoute que la commune a fait attention aux fêtes de Romilly et que tout a été organisé en conséquence.

Monsieur Pierre-Emmanuel NIOCHE demande si l'éclairage sera en Leds et sur quoi est prévu le piquage électrique.

Monsieur Jean-Luc ROMET indique que pour les Leds, pour l'instant, aucune proposition n'a été faite mais que cela sera soumis à la prochaine réunion chantier. Madame Pascale SIMON confirme que le sujet sera évoqué. Concernant le piquage électrique, Monsieur le Maire indique que cela sera fait sur un compteur électrique existant. Monsieur Xavier CHIVOT précise qu'il s'agit du compteur mis à la disposition des forains.

## 6 - Communications et Informations

---

### 1- REMERCIEMENTS

- La Famille LAFUENTE, remercie Monsieur le Maire et le conseil municipal pour leurs marques de sympathie lors du décès de Monsieur Félix LAFUENTE (créateur de l'association Vagabondages).
- Madame Sylviane MAUVIEL et ses enfants remercient Monsieur le Maire et le conseil municipal pour leurs marques de sympathie lors du décès de Monsieur Jean-Pierre MAUVIEL.

\*\*\*\*\*

#### ➤ Témoignage de sympathie :

- Monsieur Frédéric DUCHE, Vice-Président du Conseil Départemental de l'Eure, témoigne de sa sympathie, pour le décès de Monsieur Alain DULONDEL

#### ➤ Subventions reçues :

- Andel'Handicap
- R.A.S.E.D

#### ➤ Lettre de Romilly

- Monsieur Sébastien LECORNU, Ministre des Armées (avant d'être nommé 1<sup>er</sup> Ministre)

#### ➤ Cimetière

- Madame Gisèle CORDIER

#### ➤ Place Handicapée supplémentaire et marquage

- Monsieur Denis VANELSTRADE

#### ➤ Départ en retraite

- Madame Isabelle ROUSSEL, Directrice de l'école

#### ➤ Mise en place poste de secours

- Monsieur le Lieutenant CHIRON, mise à disposition du CARRE, pour Tour de France, le 8 juillet

Monsieur le Maire remercie Monsieur Xavier CHIVOT, pour la mise en sécurité des véhicules et Monsieur FABERT pour le prêt de son terrain, permettant d'organiser un parking lors du Tour de France le 8 juillet 2025.

Monsieur Pierre Emmanuel NIOCHE souligne que cela a permis de garer les voitures dans de bonnes conditions.

Monsieur Xavier CHIVOT ajoute que le terrain a été restitué propre et sans défaut, les visiteurs ont joué le jeu. Toutes les conditions ont été réunies pour passer un moment agréable et convivial.

Une lettre de remerciement sera adressée au nom du Conseil Municipal à Monsieur FABERT.

Monsieur Jean-Luc ROMET ajoute que les 3 grandes personnalités, Bernard HINAULT, Denis BROGNART et Paul BELMONDO, qui ont été présentes le 8 juillet lors du Tour de France sont très sympathiques et abordables ; ce moment de partage lors de la montée de la Côte Jacques Anquetil a été très apprécié.

## 2- ARMEE DU SALUT

Monsieur le Maire informe que l'Armée du Salut ouvre 12 places d'hébergement d'urgence à Fleury sur Andelle d'ici la fin 2025.

## 3- ARRETE COMMUNE DE PONT-SAINT-PIERRE

Monsieur le Maire informe que la Maire de Pont-Saint-Pierre, Madame Valérie LAVIGNE, et Monsieur Philippe HEBERT ont fait un arrêté afin de limiter la vitesse des véhicules de +3.5T à 30km/h pour la traversée de la commune.

## 4- FSH

Monsieur le Maire informe que la participation financière au FSH (Fonds de Solidarité Habitat géré par le département) s'élève à 1 311.60€. L'objectif est de permettre à des familles en difficulté d'accéder à un logement décent et de disposer d'énergie et d'eau.

## 5- LONGUEUR VOIRIE

Monsieur le Maire informe que la longueur de voirie retenue à Romilly-sur-Andelle, par l'IGN (Institut Géographique National) pour le calcul de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) est de 22681m.

## 6- ASSURANCES

Monsieur le Maire informe que suite aux dégâts de la grêle sur les toles des locaux des services techniques (marais et couchant), l'assurance a pris en charge le sinistre.

## 7- CDCLA

Monsieur Jean-Luc ROMET informe que la CDCLA prend en charge le nettoyage des locaux de la maison des Jeunes depuis le 1<sup>er</sup> juillet.



8- SUBVENTION

Monsieur le maire informe que le Département de l'Eure verse une subvention de 1500€ dans le cadre de l'accès à la culture pour le plus grand nombre.

9- TOUR DE FRANCE

Monsieur Jean-Luc ROMET informe que l'ASO (Amaury Sport Organisation) remercie la commune pour son accueil et le bon déroulement du passage du Tour de France à Romilly-sur-Andelle. Il est prévu de conserver la banderole en souvenir de ce moment extraordinaire vécu par des milliers de Romillois et de visiteurs que nous n'avons pas pu dénombrer.

10- COUPURE D'EAU

Monsieur Jean-Luc ROMET informe que deux coupures d'eau ont eu lieu fin juillet et début août, le SIAEPAP ayant effectué des travaux sur le réservoir de Pont-Saint-Pierre et les canalisations.

11- ASP

Monsieur Jean-Luc ROMET informe que l'ASP (Agence de Services et de Paiement) confirme la complétude et l'éligibilité de la commune au dispositif de la cantine à 1€.

12- GENDARMERIE MOBILE

Monsieur Jean-Luc ROMET informe qu'il a fait une lettre de relance au sujet de la création de la Gendarmerie Mobile auprès du Président de la République, Monsieur Emmanuel MACRON, mis en copie à Monsieur François BAYROU, 1<sup>ER</sup> Ministre, restée sans réponse. Monsieur Sébastien LECORNU, Ministre des Armées et Monsieur Bruno RETAILLEAU, Ministre de l'Intérieur ont répondu. Le Président du Département, Monsieur Alexandre RASSERT et Monsieur le Préfet de l'Eure, Monsieur Charles GUISTI, ont été sollicités pour la confirmation de l'obtention de subventions pour la réalisation du projet en cours. Les projets de travaux avaient commencé suite aux promesses de subventions. Le chantier ne pourra réellement démarrer qu'à la condition d'obtenir les subventions de manière certaine.

13- URBANISME

Monsieur Jean-Luc ROMET informe que 41 dossiers ont été déposés pour le 1<sup>er</sup> semestre 2025 sur le territoire de la CDCLA.

14- LA MOINEAUDIERE

Monsieur Jean-Luc ROMET informe que les travaux sur le chantier de la Moineaudière sont prolongés, la date de fin de travaux initialement prévue fin août interviendra fin novembre suite à des reprises de maçonnerie sur le bâtiment collectif.

15- FF HANDBALL

Monsieur Jean-Luc ROMET informe que la Fédération Française de Handball a accordé pour deux saisons, les labels suivants : BabyHand (3-5ans), Ecole de Hand (6-11ans) et Hand à 4 (actions de déploiement de cette pratique) valorisant l'association sportive.

## 16- HISTOIRE DE ROMILLY-SUR-ANDELLE

Monsieur Jean-Luc ROMET informe de la sortie d'un livre dont il a fait la préface, écrit par Eric CATHERINE, Histoire de Romilly-sur-Andelle. Ce livre sera en vente début novembre au pris de 30€. Il sera en vente en pré réservation à 25€ chez l'auteur. Monsieur Eric CATHERINE dédicacera son ouvrage à la Mairie et à la Bibliothèque-Médiathèque prochainement.

## 15- TRAVAUX REALISES

- Le logement du Presbytère est loué depuis le 1<sup>er</sup> juillet.
- Nous avons remplacé les stores de la bibliothèque de l'école Louise Michel.
- La dernière partie de la RD 19 qui n'avait pas été refaite, c'est-à-dire celle devant nos grosses entreprises a été rabotée et mise en enrobé dans la nuit du mardi 1<sup>er</sup> juillet.
- Deux opérations « commandos » ont eu lieu avec nos services techniques :
  - le lundi 16 juin pour le ravinage de tout ce qui était tombé de la Neuville et des plateaux Est de Rouen ;
  - les mercredi 18 et jeudi 19 juin pour un entretien d'une partie du cimetière.
- Nous avons aussi réparé notre tracteur au niveau de l'hydraulique.
- Nous demandons une subvention au Département pour la création d'un plateau surélevé sur la rue des Hautes Rives (RD 19).
- Plusieurs phénomènes dus au dérèglement climatique ont eu lieu en juin :
  - des ruissellements et coulées de boue le vendredi 13 juin. Nous envoyons des photos de la catastrophe au SYMA.
  - des orages de grêle le vendredi 13 juin et à nouveau le mercredi 25 juin. Nous passons nettoyer ce qui est possible avec nos agents communaux. Malheureusement, pour des questions d'assurance, il nous est interdit d'agir chez les privés.
- D'autre part, nous avons eu deux fois des coupures de courant dans tous nos bâtiments communaux par EDF pour des sombres affaires de contrat. Il a fallu faire jouer nos relations pour pouvoir s'en sortir bâtiment par bâtiment.
- Le fleurissement d'été est terminé par les services techniques et le jury des villes et villages fleuris est passé au niveau départemental. Nous souhaitons conserver les trois fleurs et peut-être avoir un prix particulier.

Sur les conseils du jury départemental des villes et villages fleuris, nous avons refait une végétalisation de l'entrée de ville sur la rue de la Libération côté Pitres avec une structure en forme d'arche. Il nous faudra faire plus tard l'entrée côté Pont Saint Pierre.

- Un nouveau sol stratifié a été posé par une entreprise dans la grande salle de l'école de musique.  
Une entreprise a remplacé le sol stratifié de la salle Berlioz de l'Ecole de Musique, qui sert aussi à l'Orchestre d'Harmonie.
- Nos services techniques ont équipé les 7 classes du pôle maternelle Maurice Genevoix en lampes LED. Ils ont repeint une des 7 classes. Chaque année, nous repeignons des classes ou des couloirs pour que les écoles soient régulièrement entretenues.
- Le long du Cabot, une entreprise a réparé la clôture en bois.
- Nous avons retracé des places du parking Edmond (écoles) et y avons intégré 3 places PMR handicapés (soit une de plus).

## 16- ACTIVITES COMMUNALES PASSEES

- Le Lundi 14 juillet, c'était la Fête Nationale, nous avons commémoré l'évènement avec les Anciens Combattants et les Romillois. Vous étiez tous invités au Monument aux Morts de Romilly.

## MAIRIE DE ROMILLY SUR ANDELLE

- Le Vendredi 29 août, c'était le 81<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération de la commune de Romilly/Andelle avec l'UNC.

### 10- ACTIVITES COMMUNALES A VENIR

- Le mardi 11 novembre, au Monument aux Morts, nous commémorerons le 107<sup>ème</sup> Anniversaire de l'Armistice avec nos Anciens Combattants (U.N.C.).
- Nous allons organiser notre sixième cérémonie de la citoyenneté le vendredi 28 novembre à la Mairie. Tous les jeunes de 15, 16 et 17 ans y seront conviés. Nous leur présenterons notre commune grâce à un montage audio-visuel et nous leur ferons part des droits et des devoirs des citoyens.
- Le vendredi 5 décembre, l'UNC et la commune rendront hommage aux Anciens Combattants d'Algérie, du Maroc et de la Tunisie.

### 11- EVENEMENTS ASSOCIATIFS A VENIR

Monsieur Xavier CHIVOT informe des divers événements organisés par les associations qui auront lieu dans la commune :

- Assemblée générale de l'association R.A.S le vendredi 19 septembre, à 20h30 à la salle du Marais
- L'association R.A.P organise un concours de pétanque le dimanche 28 septembre à 14h,
- La MJC Aler organise un LOTO samedi 27 et dimanche 28, à la salle Aragon
- Concert « THE CASH TONER » avec LC Audio le samedi 4 octobre à la salle Aragon,
- L'association PTRS organise une randonnée douce, le samedi 11 octobre de 9h à 12h dans le cadre de la lutte contre le cancer
- ROMI'ROSE avec l'association MILLE PATTES organise une marche au départ de la salle du CARRE le dimanche 12 octobre à 9h café, 9h45 échauffement, 10h départ de la salle (5 à 8 km)
- Soirée COCHON GRILLE suivie d'une SOIREE DANSANTE organisée par le Comité des Fêtes le samedi 18 octobre à la salle Aragon
- L'association MILLE PATTES organise un LOTO le samedi 25 et dimanche 26 octobre à la salle Aragon
- La MJC Aler et l'association la PASSERELLE organise une soirée HALLOWEEN le vendredi 31 octobre à la salle du CARRE
- L'association la PASSERELLE organise un LOTO le vendredi 7 novembre à la salle ARAGON
- L'association la PASSERELLE organise un LOTO ENFANT le samedi 8 novembre à la salle ARAGON
- L'association la PASSERELLE organise une FOIRE AUX JOUETS le dimanche 9 novembre à la salle ARAGON
- Cérémonie du 11 novembre au monument aux morts
- L'association VAGABONDAGES organise CHANT'EN SCENE le dimanche 16 novembre à la salle ARAGON
- L'association R.P.F.C organise un LOTO vendredi 21 et samedi 22 novembre à la salle ARAGON
- L'association ORCHESTRE HARMONIE organise un concert gala le dimanche 30 novembre à la salle ARAGON
- Les vendredi 5, samedi 6, dimanche 7 décembre : ROMILLYTHON
- L'association DETENTE et DECOUVERTE organise une expo photos le samedi 6 et dimanche 7 décembre à la salle du CARRE

- L'association ECLAIR donne des cours d'espagnol de tous niveaux, en place depuis cette année.

Monsieur Pierre-Emmanuel NIOCHE ajoute que pendant les journées du patrimoine, une opération porte ouverte est organisée au château de Pont-Saint-Pierre, un concert y est proposé ce week-end. Et que début novembre la découverte de la pratique du sabre laser et de l'escrime est organisée, au gymnase.

Madame Pascale SIMON et Madame Josette LE BRETON informent avoir assisté au cérémonial d'installation, de remise des clefs, au nouveau Père Ludovic BAZIN par Monseigneur de Cagny et la présentation du Père Pierre Côme TIDJANI successeur du Père Laurent BAILLY.

Personne ne sollicitant plus la parole, Monsieur le Maire remercie l'assemblée.  
Fin de séance à 19h50

Le Maire,  
Jean-Luc ROMET



Secrétaire de Séance,  
Marie LANGLET